

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE THEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Benoit SIMONIN, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2022

Etaient présents : Mmes BLONDIN Sabine, FERRANDON Sylvie, ROBIN Lydie, MM. BOULIGNAT Florian, MELLOUX Olivier, ROUSSET Francis, SIMONIN Benoît, TOURRET Benoît, VOYER Denis

Excusés : Mme BARTHELAT Valérie (pouvoir à M. SIMONIN Benoit), M. MAZET Pierre (pouvoir à M. SIMONIN Benoit)

Secrétaire : Mme FERRANDON Sylvie

N° 2022-023-02

ADRESSAGE : CHOIX DE FOURNISSEUR DES PLAQUES

Dans le cadre de l'adressage, LA POSTE et la SARL GTR de Saligny-sur-Roudon ont présenté des devis de plaque (maisons et rues). La sarl GTR propose en plus la pose (demandes de DICT, fouilles, scellements des poteaux et toutes les poses).

Considérant l'intérêt de cette pose, travail long et fastidieux, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- RETIENT le devis de la SARL GTR pour un montant de 15 420 € HT (pour, entre autres, 279 plaques de maison, 97 plaques de rue) et au plus 16 000 € HT si des plaques et numéros supplémentaires sont nécessaires.
- DIT qu'un virement de crédits sera réalisé pour abonder le programme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à compléter l'ordre du jour par la question suivante : Annulation délibération Fonds de concours

N° 2022-024-03

ANNULATION DELIBERATION N° 2022-009-002- FONDS DE CONCOURS

Lors de la dernière réunion, par délibération n° 2022-009-002, le fonds de concours de la Communauté de communes a été destiné au financement de la réfection des chemins. Ces travaux ne seront réalisés totalement qu'en 2023, ainsi M. le Maire propose d'annuler cette délibération pour affecter cette subvention à l'adressage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ANNULE la délibération n° 2022-009-002 en date du 04 Avril 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à compléter l'ordre du jour par la question suivante : Adressage – demande de subvention

N° 2022-025-03

ADRESSAGE - DEMANDE DE SUBVENTION : FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu l'article L 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022,

Vus l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021 et le décret n° n° 2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Considérant l'absence momentanée de site internet (qui est en cours de construction) et la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes (affichage)

Considérant la fracture numérique notamment pour les seniors.

A l'unanimité :

- DECIDE de continuer d'effectuer la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel PAR AFFICHAGE devant la mairie. Ce qui n'exclura pas une diffusion web par la suite.

QUESTIONS DIVERSES

DECISION DU MAIRE : Par décision budgétaire du 28 avril 2022, M. le Maire a crédité de 400 € le programme n° 236 – Création d'un site cinéraire par la diminution du même montant en dépenses imprévues.

SALLE DES MOULINS - ACHAT DE MATERIEL :

La commande d'un meuble froid a été faite à ALLIER FROID CLIM pour un montant de 2 325 € HT.

Un complément de vaisselle sera effectué.

PROPOSITION D'ASSURANCE : M. le Maire fait part d'une proposition du cabinet ABEILLE ASSURANCES (en baisse par rapport à 2020) concernant les contrats d'assurance « Multirisque collectivité » (3 715 €), protection juridique (247 €), véhicule Berlingo (344 €), tracteur-tondeuse John Deere (175 €). Le tracteur Kubota est déjà assuré par ABEILLE ASSURANCES. A la majorité (1 abstention), la proposition d'assurance est acceptée pour un contrat au 1^{er} janvier 2023. Les contrats Groupama existants seront résiliés à cette même date.

COMPTABILITE DE LA COMMUNE - TRESORERIE

Par anticipation d'un an, la commune passera à la comptabilité M 57 au 1^{er} janvier 2023.

Afin d'harmoniser les périmètres Communauté de communes – Trésorerie, la comptabilité de la commune après son transfert en septembre 2021 de la trésorerie du Montet au service de gestion comptable de Moulins, sera basculée au service de gestion comptable de Gannat au 1^{er} janvier 2023 (date de fermeture de la trésorerie de Saint-Pourçain sur Sioule).

CONSEIL D'ECOLE :

9 départs sont effectifs (5 élèves qui rentrent en 6^{ème} et 3 élèves pour cause de déménagement et autre). 24 élèves sont prévus à la rentrée 2022 dont 2 entrées en maternelle. La fête de l'école a rencontré un franc succès.

REUNION CONCERNANT LE PROJET EOLIEN LE THEIL-DEUX CHAISES :

A l'initiative des sociétés Boralex et Soleil du Midi, une réunion a eu lieu en mairie afin de présenter l'avancement du projet.

LOGO DE LA COMMUNE : Elaboré par la société NET 15, concepteur du nouveau site internet, il est présenté aux conseillers municipaux.